

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2018

PRESENTS : M. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, CONVERS, BOURGETEAU, FOVIAUX, HAMOT, CROISIER, AUBRY, CHOQUET, BERTHELOT, DEFLERS, AUDIGER.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, DESMEDT-CAZIER, GODARD-BEGUE, BAPAUME, FERNANDES, DELAUTEL, FLAGOTHIER, N'KLO, PILARDEAU.

ABSENTS REPRESENTES : Mme DELAMARRE par Mme BONNET
M. KWAK par Mme LOBBE
M. LENOBLE par M. FOVIAUX
Mme HAQUET par M. AUDIGER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Ouverture de crédits d'investissement
3. Fuites d'eau
4. Avances de subventions de fonctionnement
5. Demande de subvention au titre de la DETR
6. Demandes de subvention au conseil départemental
7. Tarifs Espace Jeunesse
8. Voyages scolaires éducatifs
9. Rétrocession d'une parcelle à Oise Habitat
10. Echange de parcelles
11. Projet de création d'un nouveau cimetière
12. Acquisition d'une licence IV
13. Convention d'adhésion au conseil de prévention des risques professionnels
14. Convention de mise à disposition du Responsable des Services Techniques à la CCPP
15. Convention de mise à disposition des agents du service technique auprès du Pôle Environnement de la CCPP
16. Création du Syndicat Mixte de l'Oise Plateau Picard porteur de SCoT
17. Motion de soutien à la maternité de Clermont
18. Débat d'Orientation Budgétaire
19. Questions diverses

Après vérification du quorum, M. **DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2017, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. **DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Martine **BOURGOIN**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITÉ

2. Ouverture de crédits d'investissement

Afin de permettre le lancement de différents investissements avant le vote du budget primitif, M. **DESMEDT** propose de faire application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités.

Il est donc proposé d'ouvrir des crédits d'investissement avant le vote du budget et dans la limite de 25 % des crédits d'investissement du budget 2017 pour les opérations suivantes :

Opération 300 - Matériel :	65 000,00 €
Opération 400 - Bâtiment :	95 000,00 €
Opération 420 - Halle couverte :	20 000,00 €
Opération 500 - Voirie :	74 000,00 €
Opération 504 - Eclairage public :	60 000,00 €
Opération 512 - Vidéo protection :	20 000,00 €
Opération 515 - Aménagement urbain :	39 000,00 €

Ces crédits seront repris lors du vote du budget 2018.

M. **DESMEDT** donne la parole à M. **DEFLERS** qui réitère la position de son groupe contre le dossier de vidéo-protection.

M. **DESMEDT** prend note et respecte leur position à ce sujet.

VOTE : 29 POUR : opérations 300 - 400 - 420 - 500 - 504 et 515

26 POUR et 3 CONTRE : opération 512

3. Fuites d'eau

Sur proposition de la commission de finances du 7 février dernier, il y a lieu de se prononcer sur les réclamations des abonnés sur leurs factures d'eau pour fuites.

M. **DESMEDT** propose donc au Conseil Municipal d'annuler sur l'assainissement un total de 1405 m³ pour un montant de 2179,55 € TTC.

M. **DEFLERS** s'interroge sur le positionnement de la commune de St Just avec le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes.

M. **DESMEDT** explique que la position de la commune reste identique sur ces dossiers et qu'il y sera particulièrement vigilant.

VOTE : UNANIMITÉ

4. Avances de subventions de fonctionnement

M. DESMEDT demande au Conseil Municipal de se prononcer avant le vote du budget sur le versement d'une avance de subvention au profit des associations suivantes et d'inscrire les crédits correspondants au BP 2018 :

- Sporting Club St Justois : 9 250 €
- Ecole de Musique : 30 000 €
- Amicale du Personnel : 3 700 €

VOTE : UNANIMITÉ

5. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2018)

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention faite par la collectivité au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux:

- Réhabilitation et mise aux normes de l'aire de jeux 41 159 € HT
- Subvention sollicitée (taux 30%) : 12 347 € HT

VOTE : UNANIMITÉ

6. Demandes de subvention au Conseil Départemental de l'Oise

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les modifications de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des projets suivants :

- Véhicule Police Municipale 17 658 € HT
Subvention sollicitée (taux 50%) : 8 829 € HT
- Vidéo protection 2017 : - Audit et réinstallation du serveur 9 920 € HT
Subvention sollicitée (taux 33%) : 3 273 € HT
- Vidéo protection du groupe scolaire 16 540 € HT
Subvention sollicitée (taux 33%) : 5 458 € HT
- Vidéo protection Marché couvert et parking mairie 7 250 € HT
Subvention sollicitée (taux 33%) : 2 390 € HT
- Installation d'un Stake park avec pumptrack 79 000 € HT
Subvention sollicitée (taux 33%) : 26 070 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les nouvelles demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre des projets :

- Vidéo protection 2018 : Installation de nouvelles caméras 55 900 € HT
Subvention sollicitée (taux 33%) : 18 447 € HT
- Réfection de la piste d'athlétisme 65 231 € HT
Subvention sollicitée (taux 33%) : 21 526 € HT

VOTE : 29 POUR, véhicule police, stakepark et pumptrack, réfection piste athlétisme
26 POUR et 3 CONTRE, vidéo protection

7. Tarifs espace jeunesse

Il est demandé au Conseil Municipal de valider les tarifs de l'Espace Jeunesse :

Du 26 février au 11 mars 2018

- Tarif à la journée
Saint Justois : 2 €
Extérieur : 3 €
- Sortie au cinéma
Saint Justois : 1 € + 2 € la journée soit 3 €
Extérieur : 1,80 € + 3 € la journée soit 4,80 €
- Sortie à St Maximin (Espace Game + Laser - 4 parties)
Saint Justois : 21 € + 2 € la journée soit 23 €
Extérieur : 35 € + 3 € la journée soit 38 €
- Trampoline Park à Lille
Saint Justois : 27 € + 2 € la journée soit 29 €
Extérieur : 32 € + 3 € la journée soit 35 €
- Tournoi Futsal
Saint Justois : 2,5 € + 2 € la journée soit 4,5 €
Extérieur : 4 € + 3 € la journée soit 7 €
- Tarif à la semaine
1^{ère} semaine : Saint Justois : 30 €
Extérieur : 50 €
2^{ème} semaine : Saint Justois : 30 €
Extérieur : 50 €

Activités autres périodes :

- Tarifs LOTO du 24 mars 2018
Tickets de tombola : 1,5 €
Carton : 2 €
6 cartons : 10 €
12 cartons : 16 €
Carton spécial : 3 €
- Challenge inter-centres 26 et 27 avril 2018
8 € par jeunes + offert pour l'accompagnateur
- Vente de case - Grille de Pâques (mars /avril) : 2 € la case

VOTE : UNANIMITÉ

8. Voyages scolaires éducatifs

Il s'agit de se prononcer sur les projets de voyages scolaires éducatifs en 2018 des élèves des écoles primaires de la commune.

M. **DESMEDT** demande au Conseil Municipal de fixer la participation des familles de la façon suivante :

Ecole Bogaert :

Du 22 au 25 mai 2018 : Séjour au Futuroscope - participation de 52 élèves

- St Justois : 85 €
- Extérieur : 285 €

Ecole Valentin Hauÿ et Ecole Bogaert :

Séjour à Londres - participation de 40 élèves

- St Justois : 150 €
- Extérieur : 420 €

Ecole Valentin Hauÿ :

Du 14 au 18 mai 2018 : Séjour à Oléron - participation de 26 élèves

- St Justois : 120 €
- Extérieur : 360 €

VOTE : UNANIMITÉ

9. Rétrocession d'une parcelle à Oise Habitat

Dans la cadre de la réhabilitation de 102 logements par Oise Habitat (Jules Verne - JJ Rousseau et C Claudel), aux normes BBCA (Basse Consommation Carbone), l'entreprise attributaire du marché doit installer une chaufferie pour la mise en œuvre d'un chauffage collectif. Le projet prévoit l'installation de cette chaufferie sur un espace appartenant à la collectivité.

M. **DESMEDT** demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la rétrocession pour 2 € symbolique de la parcelle AO n° 546 d'une surface de 4 163 m² afin de permettre à l'entreprise de réaliser cette chaufferie.

M. **DESMEDT** ajoute que les frais cadastraux engendrés par cette vente seront supportés par Oise Habitat et que le projet de réhabilitation sera présenté lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

VOTE : UNANIMITÉ

10. Echange de parcelle

La commune est propriétaire du pavillon (maison ossature bois) situé sur la parcelle AW 179 au 202 rue de Paris. Ce dernier a été en partie construit sur la parcelle attenante qui appartient à Orange.

Afin de régulariser cette situation et de permettre la mise en vente par la collectivité de ce pavillon, inoccupé depuis le départ du Syndicat Mixte en décembre 2015, M. **DESMEDT** demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'échange de parcelles avec la Société Orange et de valider les éléments de bornage.

VOTE : UNANIMITÉ

11. Projet de création d'un nouveau cimetière

Le cimetière communal montre que des problèmes de places vont se poser dans un proche avenir. D'une capacité de 1810 concessions (13 850m²), celui-ci ne dispose aujourd'hui que de 120 places libres.

Sur les cinq dernières années, la moyenne annuelle est de 20 concessions.

M. **DESMEDT** propose d'engager, dès à présent, la procédure visant à agrandir le cimetière, sur les parcelles communales n° 262 - 275 - 283 et 268 pour une superficie totale de 7 118 m² et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Il annonce que des études seront faites sur d'autres terrains le long de la route de Plainval qui n'appartenaient pas à la ville et demande une proposition de rachat aux propriétaires concernés.

Il ajoute que conformément au Code Général des Collectivités Territoriale, une enquête publique sera menée sur ce projet d'agrandissement, préalablement à toute autorisation préfectorale.

VOTE : UNANIMITÉ

12. Acquisition d'une Licence IV

L'Hôtel-restaurant « Café de La Paix » situé 9 rue d'Amiens à Saint Just en Chaussée a cessé son activité le 30 septembre 2017. N'ayant pas de repreneur, le propriétaire propose de revendre sa licence IV.

Pour éviter un transfert de cette licence hors de la commune ou son extinction telle que prévue par le code de la santé publique, il apparaît opportun que la ville acquiert cette licence IV afin d'en assurer le maintien sur la commune.

Une offre de cession de 12 500 € a été exprimée par le propriétaire de cette licence, prix fixé conformément aux conseils de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition par la ville de cette licence IV de débit de boissons appartenant aux propriétaires du « Café de la Paix ».

VOTE : UNANIMITÉ

13. Convention d'adhésion au conseil en prévention des risques professionnels

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. **DESMEDT** à signer la convention d'adhésion au conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de l'Oise conformément aux termes de la convention.

M. **DESMEDT** précise que le centre de gestion de l'Oise est doté d'un pôle prévention qui intervient auprès des collectivités adhérentes, comme acteur de la démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

La précédente convention a pris fin le 31/12/2017. La nouvelle convention ajoute les prestations de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire (psychologue et référent handicap en plus du médecin de prévention).

VOTE : UNANIMITÉ

14. Convention de mise à disposition du responsable des Services techniques à la Communauté de Communes du Plateau Picard

M. **DESMEDT** explique que la Communauté de communes du Plateau Picard exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 les compétences Eau et Assainissement collectif en lieu et place des anciennes entités et de la ville de Saint Just en Chaussée en particulier.

Sur notre commune, ces compétences étaient exercées en régie (travaux, intervention sur les réseaux, relevé...) et sous l'autorité du Responsable des Services Techniques de la ville.

La quotité de travail de cet agent sur ces compétences ne représentant pas un volume horaire suffisamment important, il n'a pas été prévu qu'il soit pour partie transféré au service d'Eau et d'Assainissement de la CCPP.

Ces connaissances du réseau et de son historique sont nécessaires à la CCPP pour une bonne prise en main de ces nouvelles compétences afin de ne pas risquer de dégrader le service aux usagers ou d'endommager les réseaux par une mauvaise manipulation.

Considérant l'intérêt pour la CCPP de bénéficier de l'expertise de cet agent, il est proposé d'établir entre la ville de Saint Just en Chaussée et la Communauté de communes du Plateau Picard une convention de prestation de service temporaire pour une mise à disposition de cet agent.

VOTE : UNANIMITÉ

15. Convention de mise à disposition des agents du service technique auprès du Pôle Environnement de la Communauté de Communes

Comme le point précédent, M. **DESMEDT** explique que les compétences du service de l'eau étaient exercées en régie en utilisant les deux agents directement affectés au service, transférés depuis à la CCPP. Pour les interventions les plus lourdes, les moyens étaient complétés occasionnellement d'agents et de matériel supplémentaires issus des services techniques de la ville de St Just en Chaussée.

Aujourd'hui, la régie de l'eau et de l'assainissement dispose uniquement de deux agents techniques pour intervenir dans ce secteur, avec peu de matériel. Elle doit donc faire appel à une entreprise privée, notamment pour intervenir en cas de fuite d'eau, ce qui engendre un surcoût qui peut être évité.

Afin de limiter ce risque durant la structuration du service d'eau et considérant l'intérêt pour la CCPP et pour les usagers de maintenir ce service en régie, il est proposé d'établir entre la ville de Saint Just en Chaussée et la Communauté de communes du Plateau Picard une convention de prestation de service visant à mettre à disposition de la régie les agents et les moyens techniques des services techniques de la ville de St Just en Chaussée. La mobilisation de ces moyens serait limitée aux interventions pour des fuites intervenant sur le réseau de la ville et qui ne peuvent pas être pris en charge par les seuls moyens de la CCPP.

VOTE : UNANIMITÉ

16. Création du Syndicat Mixte de l'Oise Plateau Picard porteur du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial), sur l'adoption des statuts du syndicat et sur la validation du périmètre du SCot

Cette proposition fait suite aux délibérations de la communauté de communes du 14 septembre 2017 relatives à la définition du périmètre du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) des communautés de communes du Plateau Picard et de l'Oise Picarde et du 14 décembre 2017 relatives à la demande de création du Syndicat Mixte de l'Oise Plateau Picard (SMOPP) et adoption des statuts dudit syndicat.

M. **DESMEDT** précise que la commission départementale de Coopération Intercommunale de l'Oise qui s'est réunie en novembre 2017 a entérinée la création d'un syndicat mixte pour porter la réalisation du SCoT.

Ce syndicat regroupera les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

- Communauté de communes de l'Oise Picarde
- Communauté de communes du Plateau Picard

Selon le projet de statuts, ce groupement sera constitué sous la forme d'un syndicat mixte fermé doté des compétences suivantes :

- l'élaboration, la mise en place, le suivi ainsi que les modifications et révisions éventuelles d'un SCoT,

- l'élaboration, la mise en place, le suivi ainsi que les modifications et révisions éventuelles d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- la mise en œuvre et l'animation d'une plate-forme de l'efficacité énergétique telle que définie dans la loi n°2015 - 992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le Syndicat pourra engager toute autre étude correspondant à l'objectif général d'Aménagement du Territoire, d'un intérêt commun aux Communautés de Communes et s'avérant complémentaire à l'élaboration du SCoT ou à son application (approfondissement d'un volet particulier ou réalisation d'études de planification énergétique, par exemple).

Le syndicat sera administré par un comité syndical composé de 30 délégués désignés à parité par chacun des membres. Le nombre de délégués suppléants de chaque membre est égal au nombre de délégués titulaires. La Communauté de communes du Plateau Picard disposera donc de 15 délégués titulaires et 15 délégués suppléants.

Sur le plan financier, chaque membre contribuera à part égale au budget annuel du syndicat.

Monsieur le Préfet de l'Oise a adressé son arrêté portant projet de création d'un syndicat mixte porteur de SCoT sur le territoire des communautés de communes du Plateau Picard et de l'Oise Picarde sur lequel le Conseil Municipal doit rendre un avis.

Monsieur DESMEDT demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un syndicat mixte porteur de SCoT, sur l'adoption des statuts de ce syndicat mixte et sur le périmètre du SCoT.

VOTE : UNANIMITÉ

17. Motion de soutien à la maternité de l'hôpital de Clermont

Suite à l'information d'une éventuelle fermeture de la maternité de l'Hôpital de Clermont, M. **DESMEDT** tient à exprimer sa désapprobation quant à cette décision et propose au Conseil Municipal de voter une motion de soutien, en les termes suivants :

« Cela fait des années que la maternité du centre hospitalier de Clermont est menacée de fermeture. Le gouvernement veut une nouvelle fois, suite à l'audit de l'Agence Régionale de Santé, fermer cet établissement et avec elle, les urgences et le service de chirurgie,

Nous avons des raisons de nous battre car cette maternité de proximité est reconnue pour satisfaire les familles qui la fréquentent. Elle est unanimement appréciée, comme un service public hospitalier de qualité dont les personnels sont reconnus et dévoués.

Les progrès sanitaires dans notre pays ne pourront pas se faire en éloignant les services publics des usagers, notamment dans les territoires, comme le nôtre, considérés comme des déserts médicaux.

Nous sommes contre la création d'un centre périnatal de proximité et demandons le maintien de la maternité publique de proximité de CLERMONT. »

VOTE : UNANIMITÉ

18. Débat d'Orientation Budgétaire

M. DESMEDT rappelle que la loi impose, avant le vote du budget, un Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Celui-ci permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le document intégral est disponible en mairie ou sur le site internet.

CONTEXTE LOCAL

Au 1^{er} janvier 2018, la population légale de la commune a été fixée par l'INSEE à 6 048 habitants. Les enquêtes de recensement ayant lieu tous les 5 ans, les populations légales 2018 doivent être comparées à celles de 2013, soit 5979 habitants. Le recensement 2018 est en cours au moment du débat, et devrait voir les chiffres de l'INSEE s'authentifier.

C'est dans ce contexte d'évolution de la population, que la ville de Saint Just en Chaussée, qui a pour mission de répondre aux attentes des administrés, doit fixer les axes et les tendances de la politique communale de l'année par l'intermédiaire du débat budgétaire. Décider des investissements, conforter les grands axes afin de maintenir les services à la population et la bonne qualité de vie des Saint Justois, tout en maîtrisant la fiscalité et le budget, tels doivent être les points forts de la politique municipale de notre ville.

BILAN DE L'ANNEE 2017

Exécution Budgétaire		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	6 025 626,87	7 142 033,10
	Section d'investissement	3 557 370,08	5 731 720,99
		+	+
Report de l'exercice 2016	Report en section de fonctionnement	/	1 301 220,70
	Report en section d'investissement	1 872 694,52	/
		=	=
TOTAL		11 455 691,47	14 174 974,79
Reste à réaliser à reporter en 2018	Section de fonctionnement	/	/
	Section d'investissement	1 105 361,93	401 460,00
	Total des restes à réaliser	1 105 361,93	401 460,00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	6 025 626,87	8 443 253,80
	Section d'investissement	6 535 426,53	6 133 180,99
	TOTAL CUMULE	12 561 053,40	14 576 434,79

Le résultat 2017 dégage un excédent de 2 015 381,39 € net.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2018 est de 2 543 026,29 € en capital (2 849 340,53 € en 2017) et de 658 038,48 € en intérêt (764 916,84 € en 2017).

L'annuité de la dette a diminué notablement au cours des dernières années malgré l'emprunt de 1 200 000 € réalisé en 2012 en prévision des travaux de réhabilitation du groupe scolaire du Moulin :

- En 2018 : 368 379 €
- En 2017 : 413 648 €
- En 2016 : 414 361 €
- En 2015 : 449 768 €
- En 2014 : 455 052 €

La situation financière est saine avec une section de fonctionnement excédentaire qui permet de dégager de l'autofinancement et une section d'investissement peu impactée par le remboursement de la dette.

ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2018

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La Dotation Globale de Fonctionnement devrait se maintenir comme en 2017 à savoir, pour un montant de 600 000 €. *(Ce chiffre reste à confirmer, les données exactes n'ont pas encore été communiquées par les services de la DGFIP au moment du vote).*

Pour mémoire, le montant de la DGF était de 761 000 € en 2013 pour environ 5 600 habitants. Et la DGF de 2017 est de 601 647 € pour plus de 6000 habitants.

Il convient de préciser que l'année 2018 verra la collectivité subir de nouvelles augmentations de la masse salariale issues des décisions prises par le gouvernement

- Hausse de la CSG de 1,7 point, et s'élève désormais à 6,8 % pour les agents (A noter l'augmentation de la CSG correspond à une hausse de 21% des cotisations et plus de 20 Mds € dans le budget de l'Etat)
- La cotisation employeur au titre de la maladie des agents relevant du régime général augmente : 13% au lieu de 12,89%
- Fin des contrats aidés
- Application des mesures relatives au protocole national de modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR), mises en place en 2017, et qui se poursuivra en 2019, mais qu'il faut dès à présent anticipé.

Nous souhaitons comme les années précédentes proposer une gestion réfléchie.

Pour cette année 2018, nous continuerons d'agir pour améliorer la qualité de vie de la population.

- **L'environnement et les espaces publics**

La construction de la halle couverte est désormais achevée. Afin de rendre cet espace attractif, la municipalité envisage la réfection des places attenantes : place Théron, parking de la médiathèque et place du gymnase. L'occupation de la place par les étals du marché sera repensée, afin de rendre plus convivial ce marché hebdomadaire de Saint Just en Chaussée. Conformément à la directive d'éco-conception de l'Union Européenne, la collectivité poursuit son programme de remplacement des lampes à vapeur de mercure, autrefois utilisées en abondance pour l'éclairage public, par des solutions présentant de meilleurs rendements et ayant moins d'impact sur l'environnement.

Le PLU actuel approuvé en mai 2007, sera mis en conformité avec les lois Grenelle de l'Environnement, en particulier pour tout ce qui concerne la loi ALUR.

Afin de résoudre les problèmes de salubrité et de nuisance causés par les pigeons, des moyens seront mis en œuvre dans le cadre d'une campagne de régulation des pigeons.

L'aire de jeu « bateau corsaire » sera mis aux normes et rénovée pour maintenir un niveau de sécurité pour le plus grand plaisir de nos enfants.

La capacité d'accueil de cimetière actuel nécessite de mener une réflexion sur la création d'un nouveau cimetière. Dans ce même domaine, le portail et les piliers d'accès au cimetière communal seront restaurés.

➤ **Les services à la population**

Après l'enregistrement des demandes des Cartes Nationales d'Identité dont la compétence a été transférée en mars 2017, la commune a en charge depuis le 1^{er} novembre 2017 l'instruction des PACS (pacte civile de solidarité).

Le retour de la semaine de 4 jours d'école, n'a pas mis fin à la collaboration des services dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Territorial) validé en fin d'année 2015. La collectivité poursuit ses travaux afin de mobiliser l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation et pour garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire, et ainsi proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Depuis la rentrée de septembre 2017, la collectivité a mis en place un accueil péricentre le mercredi de l'année scolaire et pendant les centres de loisirs. Cette nouveauté est en phase expérimentale au titre de l'année 2017-2018.

Des ateliers de prévention seront organisés par le CCAS afin de sensibiliser le public Saint Justois sur différents thèmes : réduire ses consommations d'énergie, atelier sur les chutes domestiques pour les Séniors, ateliers parentalité sur l'éducation des enfants...

Le pôle jeunesse poursuit ses activités pour toujours plus satisfaire et distraire un public toujours nombreux, par l'organisation de sorties, de séjours et de manifestations éducatives et ludiques.

➤ **La sécurité**

L'objectif de la municipalité est de réduire le sentiment d'insécurité de la population tout en garantissant la tranquillité publique pour l'ensemble des Saint Justois.

Afin de remplir cet objectif, la municipalité a renforcé l'effectif de la police municipale pour atteindre aujourd'hui 6 agents (4 policiers municipaux et 2 ASVP).

Les premières caméras installées depuis 2002 devraient faire l'objet d'un renouvellement pour toujours plus d'efficacité et garantir la sécurité de tous. Le programme pluriannuel d'investissement et de renouvellement de la vidéo-protection se poursuit cette année : conformément aux prescriptions du référent sureté de la gendarmerie nationale, des caméras seront installées aux entrées de ville.

Afin de rendre les bâtiments communaux accessible à tous, les travaux d'accessibilité prévus dans le cadre de l'AD'AP se poursuivront cette année.

La collectivité envisage de poursuivre la sécurisation des passages piétons par un balisage routier à base de plots led clignotants.

➤ **Le monde associatif**

La municipalité maintient sa politique de soutien au monde associatif local considérant que l'ensemble de ces associations œuvre au soutien et au renforcement du lien social et au développement d'activités sportives, culturelles et des loisirs pour tous les Saint Justois. Il est envisagé le maintien de l'enveloppe globale allouée aux associations. Pour autant cette enveloppe globale consacrée au financement de ces associations n'augmentera pas en 2018, respectant ainsi les principes de rigueur de gestion que la ville s'impose à elle-même.

➤ **La gestion du personnel**

La municipalité renouvellera cette année encore son programme d'embauche de jeunes durant l'été pour des périodes de 15 jours et continuera d'accueillir tout au long de l'année de nombreux stagiaires.

2018 devrait voir le passage des « contrats aidés » vers des nouveaux contrats dit « parcours emploi compétences ». Sous réserve des modalités d'application non encore définies, la collectivité devrait s'inscrire dans cette démarche d'acquisition de compétences.

➤ **Culture et patrimoine**

La médiathèque poursuivra tout au long de l'année les expositions et manifestations culturelles en lien avec la commission culturelle.

Les incontournables festivités annuelles sont maintenues : fête de la musique, festival du violoncelle, représentations théâtrales...avec en partenariat la CCPP, le Théâtre du Beauvaisis et bien d'autres acteurs...

L'année 2018 marquant la fin du centenaire de la première guerre mondiale, une manifestation culturelle sera organisée autour de cet événement en novembre.

DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RAISONNEES

Les principales dépenses d'investissement pour cette année porteront sur :

➤ **Bâtiment :**

- Remplacement de menuiseries et rénovation de toitures
- Réfection en régie de bâtiments communaux
- Restauration d'un des murs de la salle du conseil municipal, endommagé par un dégât des eaux
- Reprise des pieds extérieurs des arches du gymnase (2^{ème} tranche)
- Réalisation d'un local de stockage entre le Dojo et le gymnase
- Mise en conformité des bâtiments dans le cadre de l'AD'AP
- Poursuite des travaux de sécurisation de l'église
- Installation d'un système de chauffage dans l'église
- Remplacement des éclairages au CCAS
- Cinéma : remplacement des éclairages - remise en peinture - remplacement de la porte dans le cadre de l'AD'AP - changement de l'enseigne lumineuse

➤ **Voirie :**

- Réfection des trottoirs du Moulin
- Réfection des parkings de la place Théron, de la Médiathèque et du gymnase

- Réfection de la rue Sarraill
- Gravillonnage aux accès extérieurs (ferme de Trémonvillers, ferme de Boutavent, Rotibéquet)
- Reprise des talus rue de la libération
- Equipement sportif :
 - Création d'un skate park avec pumptrack
 - Rénovation de la piste d'athlétisme et de la piste de saut en longueur
 - Prévision d'achat d'un terrain proche du collège pour l'adapter aux besoins sportifs du collège
 - Installation d'appareils de fitness en plein air
 - Installation d'équipement sportif : structure basket extérieur dans le parcs JP Braine et buts de football amovibles pour le terrain rue de Montdidier
 - Changement des bandes de stramit pour le tir à l'arc
- Ecole :
 - Station de stockage et de recharge pour les 15 ordinateurs portables de l'école Valentin Hauy
 - Extension du parking des écoles du Moulin
 - Cadeau pour les écoliers rentrant au collège : « campus parentalité : plateforme numérique pour accompagner les élèves dans leur nouvelle vie de collégiens »
- Matériel :
 - Matériel technique : équipement thermique, remorque pour transport des tondeuses et matériels d'espaces verts, desherbeuse pour les caniveaux ...
 - Achat d'un tracteur KIOTI
 - Changement des tables de la salle du Conseil
 - Matériel pour les activités organisées par le pôle jeunesse
- Eclairage Public :
 - Poursuite du remplacement des lampes à mercure
 - Mise en conformité, entretien de l'existant
 - Changement des candélabres de la rue de Beauvais et rue de Paris
- Sécurité :
 - Renouvellement du parc de vidéo-protection
 - Implantation de nouvelles caméras
 - Acquisition d'un nouveau véhicule pour la Police Municipale
 - Acquisition d'une tablette et imprimante portable pour rendre plus efficace les interventions de la Police Municipale
 - Etude sur la modification du carrefour de la rue de Beauvais / rue d'Amiens
 - Changement de la capacité du transformateur de la place Théron

CONCLUSION

La population de notre ville se stabilise autour de 6 000 habitants ; parallèlement à cela, tous les services pour les habitants suivent une courbe ascendante pour garder un très bon niveau de services à la population.

Notre ville en 2018 verra également des évolutions et points forts :

- Rallye Raid Sportif édition 2018
- Organisation du forum de l'emploi
- Acquisition d'une Licence IV

- Projet d'acquisition du Blues Picard afin de redonner à cet espace toute la place qu'il mérite au centre bourg, en y installant notamment des étals pour favoriser le commerce de proximité, les circuits courts pour les producteurs locaux.
- Projet en parallèle avec la CCPP de création d'une pépinière de petites entreprises dans le bâtiment situé rue Aristide Briand, (anciennement occupé par le Théâtre du Vieux Colombier)

La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est pas avérée.

Grâce à une gestion rigoureuse, la ville peut, et doit, continuer des opérations d'investissement sur la commune et s'assurer sur chaque investissement qu'il ne va pas générer trop de nouvelles dépenses de fonctionnement.

Après 6 années sans emprunt, la commune envisage cette année de contracter un prêt à hauteur de 300 000 € pour financer les projets structurels (routes - trottoirs ...) et ainsi garder un source d'autofinancement satisfaisante.

Dans ce même objectif, la collectivité sollicitera les principaux partenaires afin d'obtenir des subventions d'investissement (Etat, Conseil Départemental...).

La ville de Saint Just en Chaussée s'efforcera toujours d'offrir les meilleurs services à sa population tout en maintenant une gestion budgétaire saine et un endettement raisonnable. Grâce à une gestion particulièrement rigoureuse de ses finances, M. **DESMEDT** propose, pour la 4^{ème} année consécutive, de ne pas prévoir d'augmentation des impôts.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2018.

M. **DEFLERS** approuve les orientations envisagées à l'exception du renouvellement du parc de vidéo-protection et de l'implantation de nouvelles caméras. De plus, il se réjouit de la décision de ne pas prévoir d'augmentation d'impôts.

Concernant la réforme de la taxe d'habitation engagé par l'Etat, M. **DEFLERS** souhaiterait connaître le taux de foyers exonérés.

M. **DESMEDT** répond que, dans le cadre de la loi proposée par l'Etat, 90 % des contribuables Saint Justois bénéficieront de l'exonération.

VOTE : UNANIMITÉ

TOUR DE TABLE

M. **BOURGETEAU** évoque la course nature, organisée par Saint Just Athlétisme, qui a eu lieu le 18 février dernier. Cette épreuve a été une belle réussite, environ 300 personnes y ont participées.

Les inscriptions pour la 10^{ème} édition du Rallye Raid, qui se déroulera les 9 et 10 juin, sont closes.

Mme **BONNET** informe que le nouveau Conseil Municipal Jeunes a été installé le 14 février dernier et compte 12 membres.

Par ailleurs, elle annonce que le Centre Communal d'Action Sociale organisera prochainement une sortie à Nausicaà pour les enfants du CCAS.

M. **RAUZIER** dresse la liste des manifestations culturelles à venir :

- la pièce de théâtre « Tous patriotes ! » aura lieu le samedi 24 février
- le spectacle musical « Brassens à ma sauce » le samedi 2 mars
- le spectacle « Adèle Chignon comme en 14 ! » se déroulera le samedi 31 mars

M. **DUBOUIL** signale que :

- l'abattage des arbres dangereux situés dans le parc Jean-Pierre Braine est actuellement en cours
- une évaluation de la dangerosité des arbres devant la maternelle de l'Abbaye va être menée
- le positionnement du Skatepark est retenu, et a été fait en prenant en considération les distances de sécurité requises pour le feu d'artifice du juillet. Les travaux débiteront prochainement

En réponse à M. **DEFLERS** qui fait part de l'état préoccupant d'un arbre rue de Montdidier, M. **DUBOUIL** explique que la dangerosité des arbres de cette rue sera évaluée et les mesures seront prises en conséquence.

M. **DUBOUIL** ajoute que la croix rue de Montdidier est en cours de rénovation.

M. **CONVERS** indique que les enseignants et les parents sont ravis du passage à la semaine de 4 jours.

M. **DUBOUIL** évoque la rupture du neutre sur le réseau EDF qui s'est déroulé le 15 décembre dernier au sein de l'école maternelle du Moulin. Les dégâts qui ont été évalués à 35 000 € seront pris en charge par l'assurance.

Les derniers travaux s'achèveront pendant les vacances scolaires.

M. **CHOQUET** indique qu'il a assisté au Conseil d'Administration du Collège Louise Michel et confirme la baisse des effectifs à la rentrée prochaine. Ce sont environ 640 élèves qui seront accueillis et répartis au sein de 6 classes par niveau.

Mme **LOBBE** rappelle que le vide-dressing organisé par l'association Saint Just Slovaquie se déroulera le 17 mars.

Elle suggère que l'emplacement des lieux historiques de la ville soit indiqué par des panneaux.

M. **DEFLERS** s'interroge sur les éventuelles effets de la composition du terrain synthétique sur la santé, suite au reportage de l'émission « Envoyé Spécial ».

M. **DESMEDT** répond que sur 90 études qui ont été réalisées, aucune n'affirme que la composition aurait des effets néfastes sur la santé. Il rappelle que la composition du terrain est conforme à la législation française et aux recommandations de la Fédération Française de Football. Néanmoins, il précise que si l'Etat impose un composant nouveau en remplacement des pneus broyés, nous ferons l'investissement nécessaire.

M. **DEFLERS** rapporte que plusieurs associations caritatives ont été déçus que seule l'association les « Restos du Cœur » ait été mise à l'honneur, lors de la cérémonie des vœux de la municipalité.

M. **DESMEDT** répond que le Président de l'antenne de Beauvais est monté sur la scène et a été cité mais seulement parce que cette association est nouvellement installée à Saint Just en Chaussée. M. **DESMEDT** prend note de cette remarque et s'excuse si cela a heurté les autres associations. Il remercie le Secours Populaire ainsi que le Secours Catholique pour leurs actions et indique que la municipalité sera toujours à leurs côtés.

Mme **BAPAUME** rappelle que l'association « Perspectives contre le cancer » organise une journée d'information sur le cancer colorectal, le vendredi 9 mars de 9h à 14h30 à la salle des fêtes, à l'occasion de « Mars bleu », le mois de promotion du dépistage organisé du cancer colorectal.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 22h15.